

PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

Direction départementale des territoires
Service Construction Habitat Ville

Affaire suivie par :

Eric FRESSINAUD

eric.fressinaud@maine-et-loire.gouv.fr

Didier DECODTS

didier.decodts@maine-et-loire.gouv.fr

Angers, le 18 MAI 2016

**Relevé de conclusions de la commission consultative des gens du voyage
du Maine-et-Loire du 3 mars 2016**

Présents

Mme ABOLLIVIER	Préfète de Maine-et-Loire	Mme LECLAIR	Communauté d'Agglomération du Choletais
M. BRAULT	Conseiller Départemental	Mme LEGROUX	Relais G2A
Mme AMY	Conseillère Départementale	M. LELONG	Conseiller délégué Communauté d'Agglomération du Choletais
M. BRILLANT	Association Nationale des Gens du Voyage Citoyens	Lieutenant-Colonel LEROY	Gendarmerie Nationale
Mme CHAMBOLLE	Angers Loire Métropole	M. LETOURNEAU	Boutique de Gestion pour Entreprendre Anjou-Mayenne
M. CHARAUX	Angers Loire Métropole	M. MICHALAK	Sous-Préfet de Cholet
Mme CLOAREC	Département de Maine-et-Loire	Mme PERRIER	Direction des services départementaux de l'éducation nationale
Mme COQUERELLE	Direction Départementale de la Cohésion Sociale	Mme PIRON	Coordonnatrice du Schéma départemental d'accueil des Gens du Voyage
M. DECODTS	Direction Départementale des Territoires	M. POT	Président de la Communauté de Communes de Beaufort en Anjou
Mme FRANCOIS	Direction des services départementaux de l'éducation nationale	M. ROBICHON	Association Nationale des Gens du Voyage Citoyens
M. FRESSINAUD	Direction Départementale des Territoires	Mme RUDELLE	Caisse d'Allocations Familiales
M. GOULET	Vice-Président de Saumur Loire Développement	Mme SCHALLER	Directrice adjointe – Direction Départementale des Territoires
Mme GUYON	Département de Maine-et-Loire	M. SIKARCIUGLU	Saumur Loire Développement
M. SILVESTRE	Bureau du Cabinet du Préfet	Mme TREZERES	Cabinet du Préfet
Mme TESSIER	Département de Maine-et-Loire	M. VINCENT	Vice-Président de Mauges Communauté

Excusés

M. BESSIN	Directeur Départemental – Direction Départementale des Territoires	Mme ESTAMPE	Déléguée du Préfet
Mme BONNIN	Secours Catholique	Mme GUTHLEBEN	Directrice de Cabinet du Préfet
M. BRADFER	Directeur Départemental Direction Départementale de la Cohésion Sociale	Mme PARE-LEWIS	Vice-Présidente de la Communauté de Communes de Beaufort en Anjou
Mme de BAGNEUX	Relais G2A	M. ROUILLIER	Secours Catholique
M. DELÉPINE	Maître de conférences à l'université d'Angers		

Madame Béatrice ABOLLIVIER, Préfète de Maine-et-Loire et Monsieur Patrice BRAULT, Conseiller Départemental, représentant Monsieur GILLET, Président du Conseil Départemental de Maine-et-Loire, assurent la co-présidence de la commission.

En introduction, Madame la Préfète accueille les participants en soulignant que cette commission est la première pour elle dans ce département. Elle rappelle que le schéma départemental d'accueil des gens du voyage s'étend sur la période 2011-2016. Elle décline ensuite l'ordre du jour de la commission.

Monsieur BRAULT accueille également les participants et fait part de son intérêt et de sa satisfaction d'assister à cette commission en sa qualité de co-président de cette instance.

À la demande de Madame SCHALLER, Directrice adjointe des Territoires de Maine-et-Loire, Madame Élodie PIRON, nouvelle coordonnatrice du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, en poste depuis juillet 2015, se présente.

1. État d'avancement de la mise en œuvre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

Accompagnement des gens du voyage – diaporama joint

Madame TESSIER, référente sociale gens du voyage au Département de Maine-et-Loire, présente succinctement les principaux acteurs de l'accompagnement intervenant auprès des gens du voyage : collectivités territoriales, direction des services départementaux de l'éducation nationale, Relais G2A, boutique de gestion pour entreprendre Anjou-Mayenne, Département de Maine-et-Loire, MSA, CAF, Pôle Emploi. Elle met également l'accent sur la « territorialisation » de cet accompagnement et rappelle les thématiques prioritaires de l'accompagnement social des gens du voyage (scolarisation, lutte contre l'illettrisme).

Le Relais G2A qui assure, depuis mi-2014, principalement la mission de l'action sociale auprès des gens du voyage a accompagné, en 2015, 619 ménages dont 191 nouveaux. Cet accompagnement se fait principalement auprès d'une population jeune, de couples avec enfants et auprès de ménages en situation de précarité.

Elle réaffirme les moyens humains dédiés pour la mise en œuvre de cet accompagnement, les liens confirmés et renforcés avec les élus locaux, les temps de formation proposés aux équipes éducatives. Madame la Préfète relève qu'aujourd'hui, il apparaît primordial de renforcer une participation avec les services de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale au profit de l'inclusion des enfants issus des familles itinérantes et de favoriser ainsi la fréquentation scolaire des enfants.

La représentante des services départementaux de l'Éducation Nationale exprime le souhait de réfléchir avec les maires et gestionnaires des aires d'accueil sur la fréquentation de l'école. Elle rappelle la demande faite aux directeurs de soutenir les familles à accompagner leurs enfants vers le collège ainsi que la mise à disposition d'outils à destination des enseignants pour l'accueil de ces enfants.

Sur le plan de la santé, des actions d'information et d'éducation sont régulièrement menées sur les aires d'accueil par les différents partenaires, en lien avec la coordonnatrice du schéma.

Accueil des gens du voyage en Maine-et-Loire

Dispositif d'accueil

Éric FRESSINAUD (DDT - Responsable de l'Unité Politiques et Financements de l'Habitat) rappelle qu'au 1^{er} mars 2016, le département dispose de 25 aires d'accueil prévues dans le schéma départemental d'accueil des Gens du Voyage 2011 – 2016 ainsi que 18 aires de petits passages.

Le dispositif est bien dimensionné pour le Maine et Loire. Malgré tout, sur les territoires d'Angers Loire Métropole et de la Communauté de Communes de Beaufort-en-Anjou, des stationnements de caravanes en dehors des aires d'accueil persistent.

Philippe CHARAUX, responsable du service d'accueil des gens du voyage d'Angers Loire Métropole précise que 100 familles sont concernées par le stationnement en dehors des aires d'accueil.

Madame CHAMBOLLE (ALM) confirme que les élus sont conscients de cette situation et indique que l'approbation du PLUIHD d'ALM en 2017 permettra, d'une part, de recréer une offre de terrain d'accueil plus appropriée et, d'autre part, d'offrir des possibilités d'habitats aux gens du voyage sédentarisés. Elle précise que l'inauguration de l'aire d'accueil des Ponts-de-Cé (16 places) devrait avoir lieu fin mai 2016.

Le système de gouvernance (cartographie interactive et fiches des aires associées sur le site Internet des services de l'État) mis en place dans le Maine-et-Loire, qui s'appuie sur la participation active des collectivités et des gestionnaires des aires d'accueil, est reconnu au plan régional.

Un nouveau dispositif de versement de l'Allocation Logement Temporaire 2 (ALT2) est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2015. L'ALT 2 est constituée d'une part fixe et d'une part variable. Pour tenir compte des fermetures des aires d'accueil, consécutives à des dégradations volontaires, et afin que les collectivités ne soient pas pénalisées, celles-ci ont bénéficié d'un versement supplémentaire de la part fixe pendant cette période.

Madame la Préfète regrette le manque d'harmonisation sur les différentes tarifications (emplacement, fluides, etc.), qui ne favorise pas l'équité territoriale.

Monsieur POT, Président de la Communauté de Communes de Beaufort-en-Anjou, fait part de son inquiétude sur ce changement de financement qui peut avoir une incidence sur l'investissement des élus locaux.

Monsieur GOULET fait remarquer que ce nouveau mode de calcul a entraîné une baisse des dotations pour Saumur Agglo et craint que cette évolution, à terme, n'ait un impact sur la qualité de service proposé.

Réseau des gestionnaires

Une réunion du réseau des gestionnaires s'est tenue en octobre 2015. Ce réseau a pour objet d'accompagner les gestionnaires des aires d'accueil et d'échanger sur les pratiques et leur métier.

Les délégations de gestion des aires d'accueil sont confiées de plus en plus à des sociétés privées.

Madame la Préfète ne pense pas que cela soit une mauvaise solution, le principal étant que cela fonctionne.

Élodie PIRON rappelle que des formations sont mises en place pour accompagner les gestionnaires des aires d'accueil.

La prise en compte des besoins en habitat des Gens du Voyage

En introduction sur cette orientation, des compléments sont apportés sur les besoins « en habitat » des gens du voyage.

Cette orientation constitue la première priorité du schéma d'accueil des gens du voyage. Ces besoins sont à prendre en compte durablement dans les territoires. La reconnaissance juridique de l'habitat « non-ordinaire » dans le code de l'urbanisme après la loi ALUR et les travaux en cours dans les collectivités sur les documents d'urbanisme devraient matérialiser ces nouvelles formes d'habitat en reconnaissant des « habitats différents ». La poursuite du partenariat entre l'Université d'Angers, le Département et l'État, a permis de disposer d'une meilleure connaissance de ces habitats légers sur le territoire des Mauges.

La paupérisation de la population, la volonté de scolarisation et la crainte de « perdre » l'emplacement sur l'aire d'accueil entraîne une diminution de la mobilité des gens du voyage. Le décalage qui existe entre l'offre et la demande se traduit par une sédentarisation, des situations d'errance et des stationnements illicites. L'achat de terrains en zone agricole ou naturelle est une des conséquences d'une offre en habitat et stationnement insuffisante.

Madame la Préfète regrette que les notaires fassent preuve de mansuétude pour la rédaction de ces actes de vente. Si ces pratiques devaient perdurer, elle prendrait l'initiative de rencontrer la chambre des notaires afin de régler cette question comme elle a pu le faire dans d'autres départements où elle a exercé.

Pour répondre au besoin en habitat adapté au mode de vie des gens du voyage et permettre ainsi que les aires d'accueil retrouvent leur fonction initiale, un outil dédié a été mis en place depuis 2012 : la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS). Grâce à cet outil, à la volonté des élus locaux et à une collaboration étroite entre les différents acteurs, un projet a pu se concrétiser : les Tuileries à Cholet. Malgré cette réalisation, il ressort un bilan global mitigé de la MOUS. Aussi, dans le cadre de la révision du schéma d'accueil des gens du voyage, une réflexion sur un dispositif plus adapté sera engagée.

2. Bilan des grands passages et perspectives 2016

Monsieur SILVESTRE constate qu'il est difficile de gérer les différents passages dans la mesure où la programmation faite en amont n'est pas respectée.

Sur le territoire d'Angers Loire Métropole, compte tenu du mauvais état du terrain de la Baumette, le groupe s'est déplacé sur la commune de Saint Jean-de-Linières, entraînant des difficultés. Une mission a également stationné sur la commune d'Écouflant.

La commune des Ponts-de-Cé a connu l'implantation « sauvage » de 200 caravanes et une mise en demeure de quitter les lieux a été notifiée deux jours après l'arrivée du groupe.

Un terrain sur Trémentines a été mis à disposition par la Communauté d'Agglomération du Choletais. Aucune observation particulière n'a été formulée.

Monsieur MICHALAK Sous-Préfet de Cholet, présente Monsieur VINCENT, vice-président de Mauges Communauté, qui aura en charge l'organisation des grands passages dans les Mauges. Celui-ci s'engage à identifier rapidement un terrain pour les grands passages 2016.

Saumur Loire Développement a connu des problèmes de voisinage pour une mission accueillie.

3. Méthodologie de la révision du schéma départemental d'accueil des Gens du Voyage

Élodie PIRON, coordonnatrice du schéma, rappelle rapidement les modalités de pilotage du dispositif (État/Département) existantes, qui reposent sur l'instance réglementaire de pilotage qu'est la Commission Consultative Départementale.

Plusieurs acteurs sont chargés de l'animation de la mission dans le département : l'État, le Département et les collectivités. La coordonnatrice du schéma est l'interlocutrice privilégiée des collectivités locales.

Elle rappelle également le cadre juridique du schéma et notamment les acteurs en charge de l'élaboration, le délai d'approbation après recueil des différents avis et sa durée de vie (6 ans). La révision du schéma nécessite une évaluation des besoins et de l'offre existante.

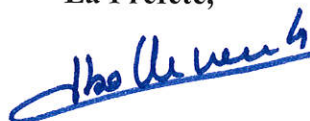
La réforme territoriale qui sera achevée au 1^{er} janvier 2017, conduira à des évolutions sur la prise en charge de la gestion des aires d'accueil, de l'habitat et de l'accompagnement des gens du voyage.

Compte tenu de ces éléments, il est demandé à la Commission de valider la prorogation du schéma actuel afin de permettre la consultation des nouveaux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sur leurs besoins et leurs projets. Leurs réponses serviront à établir le nouveau schéma.

En l'absence d'avis contraire, le schéma actuel est prorogé jusqu'à fin 2017. Madame la Préfète, acte la pérennisation des moyens d'animation et de pilotage du schéma et notamment le poste de coordonnatrice du schéma d'accueil des gens du voyage cofinancé par l'État et le Département sur cette même période.

Le calendrier de révision du schéma est proposé avec pour objectif la validation du nouveau schéma fin d'année 2017.

La Préfète,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Béatrice Abollivier', written over a horizontal line.

Béatrice ABOLLIVIER

